



MAISONS-LAFFITTE

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**de Jacques MYARD**  
**Membre Honoraire du Parlement**  
**Maire de Maisons-Laffitte**  
**Président du Cercle Nation et République**

Le 13 avril 2023

Hier, 12 avril 2023 le Conseil municipal a adopté à une forte majorité **le budget** de la ville et la **création d'un pôle santé**.

### **LE BUDGET**

**Le budget est ambitieux et permet d'investir pour assurer l'avenir de notre ville.**  
**Il prend en compte une conjoncture économique difficile et inflationniste :**

- Envolée des coûts des fluides (+2 M€) et les dépenses de personnel (+1,8 M€)
- Un budget solidaire :
  - Hausse de la subvention au CCAS (+80 500 €)
  - Instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un tarif selon les revenus des familles pour la restauration scolaire,
  - Une subvention de 1,4 M€ pour aider la construction de 17 logements sociaux angle rue de la Muette et de l'avenue Longueil
- Maintien des subventions aux associations au niveau de 2022
- Pour faire face à l'envolée des dépenses et à la suppression de la taxe d'habitation - seuls les propriétaires payent des impôts locaux à l'exclusion des locataires, ce qui est une injustice fiscale - et afin de maintenir les prestations des services publics aux Mansonnien, les tarifs des services sont réévalués entre 3.5 % et 4 % (en deçà de l'inflation) et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est ajusté de 2 points. Le taux de TFPB sera de 28,11 % alors que le taux moyen de la strate est de 41,83%.
- Le coût par propriétaire de la hausse de 2 points de la taxe foncière est très modéré, environ 80 €, largement compensé par la suppression totale de la Taxe d'habitation. Un propriétaire mansonien aura économisé en moyenne 2 900 € entre 2021 et 2023. En revanche, la ville a perdu 25 % de ses recettes propres de fonctionnement compensées pour l'instant par un versement du budget de l'État, qui risque fort de diminuer dans les années à venir...
- Les Investissement de l'année : 23 M€ dont :
  - 13,6 M€ : pôle culturel Malesherbes et salle de danse
  - 1,15 M€ pour les écoles
  - 321 K€ pour les établissements petite enfance
  - 1 M€ pour le sport et la jeunesse
  - 481 K€ pour le cadre de vie

- 416 K€ pour la sécurité informatique et vidéosurveillance
  - 1,1 M€ : réfection halle du marché
  - 1,2 M€ : restructuration des carrières Molière
- Les Investissements programmés : Une enveloppe de 23,7 M€ en provision permettra d'autofinancer les chantiers sur les années à venir : poursuite de la construction du pôle culturel Malesherbes, restructuration intérieure du POPD, amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la ville...
  - La situation financière de notre ville est saine ; c'est le résultat de la bonne gestion de la municipalité avec un encours d'endettement par habitant quasi nul : 84,73 €/hab. Si on prend uniquement les charges financières : 1,79 €/habitant, à faire rougir le ministre des Finances !

## **UNE BONNE NOUVELLE : Projet d'un nouveau grand pôle de santé pour Maisons-Laffitte, place du marché !**

L'accès aux soins est devenu un enjeu majeur, tout particulièrement en Île-de-France où de nombreux franciliens ont des difficultés pour trouver un médecin généraliste ou obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

Pour faire face et anticiper les départs à la retraite de plusieurs praticiens, la ville de Maisons-Laffitte a lancé une consultation pour créer un grand pôle santé en cœur de ville, sur la parcelle du parking du marché.

Lors de la séance du 12 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé une promesse de vente sous conditions suspensives qui permettra la création :

- D'un pôle de santé pluridisciplinaire d'une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>, permettant d'accueillir des professions médicales intégrant notamment près de 30 praticiens dont des médecins généralistes et spécialistes tournés notamment vers le suivi et les pathologies de la femme, du paramédical, des pôles techniques, de la téléconsultation, de la radiologie, un laboratoire d'analyse et un service d'urgences ;
- D'une résidence pour personnes âgées disposant de services mutualisés, sur environ 3 500 m<sup>2</sup> et environ 400 m<sup>2</sup> de locaux communs, comprenant 59 unités d'hébergement ;
- D'un établissement d'accueil partagé pour personnes âgées d'une surface de plancher d'environ 950 m<sup>2</sup> comprenant 3 logements et les services mutualisés (coliving seniors) ;
- D'un parc de stationnement public souterrain totalement équipé de 132 places dont 24 places accessibles pour des véhicules de grands gabarits dédiées aux commerçants du marché, 12 emplacements équipés pour véhicules électriques, 4 emplacements PMR, capacité totale identique à la zone existante. Un parc de stationnement dédié aux équipements privés est également réalisé.

Le projet s'intégrera dans l'environnement avec un traitement végétalisé, une allée piétonne ouverte arborée, la création d'une aire de jeux pour les enfants, l'aménagement d'une placette en liaison avec le marché couvert.

Sur le plan financier, la Commune percevra de la réalisation de ce projet 2 millions d'euros et la pleine propriété du parking public. L'ensemble du montage financier s'inscrit dans les évaluations officielles effectuées par les services fiscaux de l'État pour un projet de ce type, afin d'assumer son équilibre économique correspondant.

L'offre de stationnement existante sera entièrement restituée et la ville accompagnera naturellement les commerçants du marché durant la durée des travaux.

**Ce projet répond aux attentes des Mansonnien, la Ville est déterminée à le conduire à terme !**